#

* Date : 30-09-2005
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2005731887
* Auteur :

 « Goldprint », société anonyme,

 avenue des Pâturins 13, 1180 Bruxelles (Uccle)

 Registre des Personnes morales,

 arrondissement judiciaire de Bruxelles

Numéro d'entreprise 0414.901.860

Les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 18 octobre 2005, à 15 heures, à Uccle, avenue Brugmann 480.

1. Proposition de conversion du capital social exprimé en francs belges à l'euro de sorte que le capital social de la société après cette conversion s'élève à six cent sept mille trois cent-trente neuf euros quatorze cents (607.339,14 EUR).

2. Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la situation nouvelle du capital.

3. Modification des articles 1, alinéa 2, 7, alinéas 2 et 6, 11, alinéa 4, 26, alinéas 5 et 6, 28, 33, alinéa 2, et 35 pour les mettre en concordance avec la législation en vigueur.

4. Décision concernant la coordination des statuts.

5. Pouvoir.

6. Nomination représentant permanent dans la société anonyme Graphis.

Le conseil d'administration.